

## **HANNIBAL LEASE**

Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT  
Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman,  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
MF 766895FAM000  
RNE 0766895F

### **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 Avril 2021**

Hannibal Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration tenue le 31 Mars 2021, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Avril 2021 à l'Institut Arabe de Chefs d'Entreprises IACE.

Et compte tenu des mesures restrictives relatives à la crise sanitaire Covid-19 annoncées par le gouvernement, il a été décidé de tenir les assemblées via visioconférence et de limiter la présence uniquement au bureau de l'assemblée.

Par conséquent, nous invitons les actionnaires à :

- 1- Envoyer une demande d'enregistrement (valant émargement sur la feuille de présence) sur le mail suivant : [info@hannibalease.com.tn](mailto:info@hannibalease.com.tn) en indiquant les informations suivantes :
  - Nom, prénom, Numéro de CIN/ RNE et nombre d'actions détenues ;
- 2- Après vérification des informations et confirmation de l'enregistrement, l'établissement enverra les documents relatifs aux assemblées ainsi que les bulletins de vote.
- 3- Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions ainsi que leurs demandes d'informations sur le mail indiqué ci-dessus au plus tard le 26 Avril 2021.
- 4- Chaque actionnaire est tenu de remplir ses bulletins de vote, les signer et les envoyer par fax sur le numéro 71 139 460 ou sur le mail suivant : [info@hannibalease.com.tn](mailto:info@hannibalease.com.tn) au plus tard le 26 Avril 2021.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2020.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat 2020.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2021 et en 2022 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2021.
- Pouvoir pour formalités.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Mise en conformité des statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts .
- Pouvoir pour formalités.

**HANNIBAL LEASE**  
Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT  
Immeuble Hannibal Lease Rue du Lac Lemana  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
RNE 0766895F

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021

### PROJET DE RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2020 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

<b>Résultat Net 2020</b>	<b>- 3 991 443</b>
<b>Total report à nouveau 2019</b>	<b>7 426 598</b>
Report à nouveau 2019 sans franchise de retenue à la source	6 751 206
Report à nouveau 2019 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
<b>Total</b>	<b>3 435 155</b>
Réserves légales 5 %	171 758
<b>Solde à affecter</b>	<b>3 263 398</b>
<b>Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source</b>	<b>675 392</b>
<b>Report à nouveau sans franchise de retenue à la source</b>	<b>2 588 006</b>
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>3 263 398</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 les Administrateurs dont les noms suivent :

- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Ali Sabri ESSEGHAIER.
- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- Tunis International Bank TIB représentée par M .Mohamed FEKIH.
- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- M. Hédi DJILANI.
- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de renouveler le mandat de M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter, .....en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2021 et 2022 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021 un montant net de 90.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2021 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DIXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**HANNIBAL LEASE**

Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT  
Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
MF 0766895FAM000  
RNE 0766895F

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 Avril 2021**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**